



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD92

N° Spécial

16 Janvier 2019

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS DD92 du 16 Janvier 2019

SOMMAIRE

| Arrêtés | Date | AGENCE REGIONALE DE SANTE | Page |
|----------------------------------|-------------|--|-------------|
| ARS DD92/ OAPS N° 2019-288 | 09.01.2019 | Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-soignants du Lycée Etienne-Jules Marey de Boulogne-Billancourt | 3 |
| ARS DD92/ OAPS N° 2019-289 | 09.01.2019 | Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture du Lycée Etienne-Jules Marey GRETA de BOULOGNE-BILLANCOURT | 4 |
| ARS DD92/ OAPS N° 2019-290 | 10.01.2019 | Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean JAURES de CHATENAY-MALABRY | 6 |
| ARS DD92/ OAPS N° 2019-291 | 10.01.2019 | Arrêté portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de Chatenay-Malabry | 8 |

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2019-288 du 09/01/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Aides-soignants du Lycée Etienne-Jules
Marey de Boulogne-Billancourt**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France ;

Vu l'arrêté n° DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'Institut de formation d'aides-soignants, formation initiale du lycée Etienne-Jules MAREY est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut ou son représentant :
Madame Patricia BENVENU

Le représentant de l'organisme de gestionnaire :
Titulaire : Madame Sabine MERIEL
Suppléant : Madame Corinne ESTEVENY

L'infirmier formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :

Titulaire : Madame Marie Dominique ASSON RIOU

Suppléant : Madame Sophie LECOINTE

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Madame Michèle MINOT

Suppléant : Madame Mariem OCCCELI

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leur suppléant :

Titulaire : Madame Carla DA SILVA

Suppléant : Madame Laura PERIAN

Titulaire : Monsieur Loïc MAILLOT

Suppléant : Monsieur Sacha CHEVEREAU

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants, est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 09 janvier 2019

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N°2019-289 du 09/01/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de Formation
d'Auxiliaires de Puériculture du Lycée Etienne-Jules Marey GRETA de
BOULOGNE-BILLANCOURT**

Le Directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;

Vu l'arrêté n° DS-2018-063 du 03/09/2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaires de puériculture, formation GRETA du lycée Etienne-Jules MAREY est arrêtée comme suit :

Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut ou son représentant :

Madame Patricia BENVENU

Le représentant de l'organisme de gestionnaire :

Titulaire : Madame Sabine MERIEL

Suppléant : Madame Corinne ESTEVENY

La puéricultrice, formatrice permanente de l'institut de formation, élue chaque année par ses pairs :

Titulaire : Madame Caroline CHABI

Suppléant : Madame Virginie DEBRY

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de la petite enfance ou son suppléant :

Titulaire : Madame Amélie BOURGADE

Suppléant : Madame Elodie GOUFFRIER

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :

Titulaire : Madame Maryline JEANROI
Suppléant : Madame Séverine KOU-LUS

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional

Deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs:

Titulaire : Madame Myriam DOS SANTOS
Suppléant : Madame Najat ZAOUIA

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants de l'Institut de formation d'aides-soignants, formation est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 09 janvier 2019

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-290 du 10/01/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'institut de formation
d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean JAURES de CHATENAY-MALABRY**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

- Vu** le décret du 1^{er} septembre 2010 portant nomination des directeurs généraux des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture,

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'auxiliaires de puériculture du lycée Jean JAURES est arrêtée comme suit :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président

Le Directeur de l'Institut de Formation d'auxiliaire de puériculture ou son représentant :

Titulaire : Monsieur Harry DORVILLE

Suppléant : Madame Anne SANSON

Le représentant de l'organisme de gestionnaire ou son représentant :

Titulaire : Madame Laurence TARAMINI

Suppléant : Monsieur Laurent CHANUC

La puéricultrice, formatrice permanente de l'Institut de formation, élue par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Flavie GLOOR

Suppléant : Madame Rosa Maria LAGARDE

Les deux auxiliaires de puériculture d'établissements accueillant des élèves auxiliaires de puériculture en stage, chacune désignée pour trois ans par le directeur de l'Institut :

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement hospitalier ou son suppléant :

Titulaire : Madame Michèle PASCART

Suppléant : Madame Brigitte BRANCOURT

L'auxiliaire de puériculture exerçant dans un établissement d'accueil de petite enfance ou son suppléant :

Titulaire : Madame Méghane PEYRONNET

Suppléant : Madame Sylvie HAPPEY

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique régional ;

Les deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Violeta AJDINAJ
Suppléant : Madame Djélia COULIBALY
Titulaire : Madame Chloé SULTY
Suppléant : Madame Oumy SAKHO

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'auxiliaire de puériculture du lycée Jean JAURES de CHATENAY-MABRY est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 10 janvier 2019

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France,

Monique REVELLI

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2019-291 du 10/01/2019
portant nomination des membres du conseil technique de l'Institut de formation
d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de Chatenay-Malabry**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Vu** le [code de la santé publique](#) ;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile de France ;
- Vu** l'arrêté n° DS-2018-063 du 03 septembre 2018 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean Jaurès de CHATENAY-MALABRY est arrêtée comme suit :

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, Président ;

Le Directeur de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants ou son représentant :

Titulaire : Monsieur Harry DORVILLE

Suppléant : Madame Anne SANSON

Le représentant de l'organisme gestionnaire ou son suppléant :

Titulaire : Madame Laurence TARAMINI

Suppléant : Monsieur Laurent CHANUC

L'infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu par ses pairs ou son suppléant :

Titulaire : Madame Sylvie HUBERT

Suppléant : Madame Agnès LEBLANC

L'aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné par le directeur de l'institut de formation ou son suppléant :

Titulaire : Monsieur Françoise CHEVOJON

Suppléant : Madame Lorena MANCEBO DIAZ

Le conseiller technique régional en soins infirmiers ou le conseiller pédagogique ;

Les deux représentants des élèves élus par leurs pairs ou leurs suppléants :

Titulaire : Monsieur Yohann BONNIN

Suppléant : Madame Marie MICHAU

Titulaire : Monsieur Houssein MAHMOUDI

Suppléant : Madame Carmelle MERAT

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil technique de l'institut de formation d'aides-soignants du lycée Jean JAURES de CHATENAY-MALABRY est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 10 janvier 2019

La Déléguée départementale des Hauts-de-Seine
de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>